

## **Les droits de Gulliver et Samuel, les hommes montagnes**

- I. Les deux hommes montagnes obéiront à nos ordres. Ils ne quitteront pas notre Empire sans notre permission.
- II. Ils ne viendront dans notre capitale qu'avec notre permission. Deux heures avant, ils avertiront les habitants pour qu'ils s'enferment chez eux.
- III. Les hommes montagnes pourront circuler dans nos principaux grands chemins. Ils n'iront ni dans un pré ni dans un champ de blé.
- IV. En se promenant, ils penseront à nos fidèles sujets, à leurs chevaux ou voitures, ils ne les écraseront pas ; quand ils verront nos sujets, ils ne les prendront pas dans leurs mains.
- V. Quand nos messagers auront une course extraordinaire à faire, les hommes montagnes les transporteront dans leur poche.
- VI. Les hommes montagnes aideront à la construction de nos bâtiments impériaux.